### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Vers la version 2 de l'Agenda 21

euil-La Barre s'est engagée depuis 2011 dans une politique de développement durable en élaborant son Agenda 21 reposant sur les trois piliers que sont : l'environnement, l'économie et les enjeux sociaux.





### Point d'étape de l'Agenda 21

## Quel est aujourd'hui le degré d'avancement de l'Agenda 21 ?

Alain Chabanel: Je voudrais d'abord souligner que la Ville a pris conscience très tôt des enjeux du Développement Durable puisque Deuil-La Barre a fait partie des 200 premières communes françaises ayant élaboré un Agenda 21. À l'époque, les services de la Ville se sont impliqués dans cette démarche et aujourd'hui on peut dire globalement qu'une culture du développement durable imprègne les actions de la collectivité, même si tout n'est pas parfait.

Un bilan des actions a été fait au cours de l'année 2017 au sein de la commission « Développement durable et Environnement ». Il a montré qu'un certain nombre d'objectifs ont été atteints et que par contre certaines mesures se sont révélées difficiles à mettre en œuvre où hors de portée des possibilités de la commune. Les actions représentant des objectifs, à moyen et long terme, restent quand à elles d'actualité, trouvant leur application dans des plans pluriannuels. Certaines mesures doivent être réorientées en fonction des projets actuels de la municipalité. Enfin, il reste quelques actions qui n'ont pas été mises en œuvre et nécessitent d'être reprises.

### Pouvez-vous nous donner une idée des actions qui ont atteint leur objectif?

A.C.: Je n'en ferai pas la liste exhaustive qui est finalement assez étoffée, surtout depuis 2014 sous l'impulsion de l'actuelle municipalité. Quelques points forts cependant: la mise en place de la déchèterie mobile, l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'installation d'une épicerie sociale et solidaire, la création des instances participatives ou encore les rencontres sportives du dimanche matin.

### Vous avez parlé d'actions à moyen et long terme. Pouvez-vous en dire plus ?

A.C.: Il s'agit de toutes les opérations en cours qui nécessitent du temps et des moyens financiers. Il est raisonnable de penser que certaines peuvent être finalisées en quelques années, mais la plupart demandent un étalement sur des périodes de l'ordre d'une dizaine d'années, voire plus. C'est le cas, par exemple, du remplacement des chaudières à fuel des bâtiments communaux par des matériels utilisant des sources d'énergie moins prégnantes pour l'environnement, de l'isolation des bâtiments communaux, de la modification de l'éclairage public avec des sources lumineuses basse consommation. Il faut aussi programmer la mise en place des circulations douces, en particulier poursuivre l'avancée de la coulée verte dont le premier maillon a été créé en 2017.



# PAROLE D'ÉLU

#### **Alain Chabanel**

Adjoint au maire, délégué au développement durable, à l'environnement et au cadre de vie

# Un nouvel Agenda 21

élaboré grâce à l'implication de tous.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**





### Quel calendrier est envisagé?

A.C.: Ce nouvel Agenda 21 va être élaboré au cours d'un processus qui va demander l'implication de tous. En premier lieu, les élus concernés par les différents domaines que couvre le développement durable, les services qui, je le rappelle, ont apporté une contribution importante à l'actuel document, la commission Développement durable et les autres élus. Par ailleurs, ce document fera aussi l'obiet d'une concertation avec les Deuillois. De plus, un Comité de suivi sera créé pour évaluer périodiquement les actions. On peut espérer travailler à son élaboration d'ici la fin de l'année pour une rédaction qui se ferait alors au cours du premier trimestre 2019.



### Comment poursuivre ou aller plus loin dans la démarche de développement durable?

A.C. : Les premières démarches de l'actuel Agenda 21 datent de 2008. Depuis, beaucoup de choses ont changé. Il est donc naturel qu'un consensus se dégage sur la nécessité de bâtir un nouvel Agenda 21 tenant compte des préoccupations d'aujourd'hui et des projets de la Ville. La procédure en sera moins lourde que pour le

premier où l'on partait de zéro. L'idée est de l'élaborer autour de quatre axes majeurs déclinés en actions couvrant les différents domaines du développement durable. Chaque action devra comporter un indicateur permettant d'évaluer périodiquement son état d'avancement.

Le premier axe concerne l'environnement et le cadre de vie à préserver et améliorer dans une démarche de ville verte, avec des volets importants sur la lutte contre les changements climatiques, la biodiversité et l'élaboration d'un plan vert pour la ville. Un second grand objectif est celui d'une ville soucieuse de ses habitants avec les items sur la santé, le sport, les loisirs et les préoccupations sociales. Un troisième axe recouvrira les actions favorisant la mobilité, l'emploi et l'économie locale : déplacements,

transports, installation de commerces et d'entreprises sources d'emplois. Enfin, le quatrième arand objectif est de faire de Deuil-La Barre une ville exemplaire et éco-responsable!





Deux bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, offertes par la société allemande Volltanken, ont été installées derrière l'Hôtel de Ville sur la place Nieder-Eschbach et inaugurées lors des 50 ans de jumelage, célébrés avec notre ville jumelle allemande début mai. Ces bornes de recharge seront accessibles à tous les Deuillois, courant juin, via un système d'abonnement spécifique.

Plus d'informations prochainement sur www.deuillabarre.fr